

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Aux Philippines: Evelyn Balais-Serrano
Coordinatrice régionale Asie-Pacifique, Coalition pour la CPI
Tel: +632 456 6196 or +632 926 7882
serrano@coalitionfortheicc.org

Rebecca Desiree Lozada
Coordinatrice nationale, Coalition des Philippines pour la CPI
Telefax: +632 435 4692
ciccpheil@yahoo.com

À New York: Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux, Coalition pour la CPI
Tel: (+) 1 646 465 8540
suhr@coalitionfortheicc.org

Michelle Reyes Milk
Officier de liaison pour l'Asie et le Pacifique, Coalition pour la CPI
Tel: (+) 1 646 465 8520
reyes@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Niall Matthews
Assistant de communication, Coalition pour la CPI
Tel: (+31) 70 311 10 85

30 AOÛT 2011

La Coalition mondiale félicite les Philippines, désormais 117^{ème} État partie à la CPI

Manille continue son action pour mettre fin à l'impunité en Asie du Sud-Est

Manille/New York— La Coalition pour la Cour pénale internationale, un réseau mondial de 2.500 organisations non gouvernementales et de la société civile dans 150 pays, félicite les Philippines pour sa ratification du Statut de Rome, traité fondateur de la Cour pénale internationale (CPI). En déposant aujourd'hui son instrument de ratification au siège des Nations Unies, l'État des Philippines a décidé de reconnaître la compétence de la CPI - la première et unique cour internationale permanente capable de poursuivre les auteurs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et de génocide - sur son territoire et sur ses ressortissants et a accepté également les obligations de coopérer avec la Cour.

Les Philippines ont participé activement à la Conférence diplomatique des Nations Unies en 1998 pour la rédaction du Statut de Rome qu'ils ont signé fin 2000. La ratification des Philippines, celle du Bangladesh l'année passée et l'avancée des processus en Malaisie et aux Maldives, attestent du changement considérable vers un plus ferme engagement à la CPI et à ses principes, dans la région asiatique historiquement sous-représentée à la Cour.

Aux Philippines, de nombreux acteurs de la société civile et du gouvernement ont encouragé la ratification au cours de la dernière décennie, jouant ainsi un rôle essentiel pour capter l'attention du public et maintenir la CPI dans l'agenda politique. Une visite du président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, en mars 2011 a aidé à catalyser les étapes finales de la ratification, incitant le

président des Philippines, Benigno Aquino III, à déposer le Statut de Rome au Sénat pour approbation.

« La ratification est effectivement un moment historique pour tous ceux qui ont travaillé sans relâche pour atteindre ce stade de notre longue lutte pour rendre la justice aux victimes et mettre fin à l'impunité aux Philippines », a déclaré Evelyn Balais-Serrano, une pionnière de la campagne de ratification de la CPI aux Philippines et coordinatrice de la CCPI pour l'Asie et le Pacifique. « Il s'agit d'une réaffirmation de la volonté de tous les Philippines de traduire en justice les auteurs de violations des droits humains », a insisté Mme Balais-Serrano.

En décembre 2009, une « Loi sur les crimes contre le droit humanitaire international, le génocide et autres crimes contre l'humanité » a été adoptée par le Sénat philippin, incorporant ainsi les crimes de la CPI dans la législation nationale. Aujourd'hui, afin de faciliter l'exécution des obligations de coopération avec la Cour, la Coalition exhorte les Philippines à promulguer une législation de coopération et à accéder à l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI (APIC).

« La ratification est l'aboutissement de plus de dix ans de campagne et de renforcement des capacités auxquelles se sont engagées toutes les agences compétentes, notamment le secteur de la sécurité qui avait auparavant exprimé son inquiétude quant à la juridiction de la CPI », a déclaré Loretta Ann Rosales, ancienne co-présidente de la Coalition philippine pour la CPI et désormais présidente de la Commission nationale des droits de l'homme. « Nous sommes fiers de constater que ces agences soutiennent la ratification de la CPI et qu'un consensus national pour l'adhésion à la Cour a enfin été obtenu », a indiqué Mme Rosales.

La Coalition pour la CPI continue sa campagne active à travers l'Asie. Avec sept États asiatiques faisant désormais partie du système du Statut de Rome et quelques-uns sur le point de le ratifier, l'adhésion asiatique à la CPI est en pleine croissance.

« Maintenant que les Philippines se positionnent clairement en faveur de la responsabilité, nous exhortons les autres États asiatiques – notamment la Malaisie, les Maldives, le Népal et l'Indonésie – à franchir la dernière étape nécessaire pour honorer les promesses des gouvernements de devenir un État partie de la CPI », a déclaré Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux pour la Coalition pour la CPI.

Contexte : *La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 117 États parties à la CPI. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement six enquêtes en cours devant la Cour: la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), l'Ouganda, le Kenya et la Libye. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Procureur de la CPI a récemment demandé aux juges l'autorisation d'ouvrir une enquête en Côte d'Ivoire. Son Bureau a déclaré examiner huit situations sur quatre continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria, et en Palestine.*

La Coalition pour la Cour pénale internationale comprend plus de 2500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, visitez: www.coalitionfortheicc.org

###